Dobutamine Panpharma 250 mg/20 ml, solution à diluer pour perfusion – [dobutamine (chlorhydrate de)]

PUBLIÉ LE 04/05/2026 - MIS À JOUR LE 10/08/2026

TENSION D'APPROVISIONNEMENT 03/04/2026

DCI
Dobutamine (chlorhydrate de)
Indications
Syndromes de bas débit, entre autres d'étiologie suivante

- Bas débit au cours ou après chirurgie cardiaque ;
- États de choc d'origine toxi-infectieuse après remplissage vasculaire et après vérification de la fonction myocardique ;
- Infarctus du myocarde en état de bas débit immédiatement menaçant ;
- Embolies pulmonaires graves ;
- Valvulopathies et cardiomyopathies non obstructives en poussée de décompensation ;
- Modification de la précharge associée à de hauts niveaux de PEEP (pression positive téléexpiratoire),

Utilisable en exploration fonctionnelle cardiovasculaire, lorsque l'épreuve d'effort n'est pas réalisable ou est insuffisante.
Laboratoire exploitant
Panpharma SA

Observations particulières

- Situation à l'hôpital : tension
- Contingentement quantitatif à l'hôpital
- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité standard export Dobutamine Panpharma 250 mg/ 20 ml, solution à diluer pour perfusion.
- Veuillez consulter le courrier du laboratoire à l'attention des professionnels de santé.

Courrier du laboratoire du 17/06/2026 à l'attention des professionnels de santé (10/08/2026)

- Date de remise à disposition prévue : courant décembre 2026

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique).

Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.